

Département de la  
Haute-Loire

---

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

---

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**DECISION N° 20240507\_P\_074  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,  
**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,  
**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Cycle de l'Eau**  
**Objet : Signature de contrats pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et pour la mission de Contrôle Technique (CT) relative à la restauration, la restauration de la continuité écologique du cours d'eau le Sambalou à Saint-Just-Malmont et pour le projet touristique de mise en valeur des abords du cours d'eau**

N° 20240507\_P\_074  
Le Président,

**Décide**

De signer deux contrats avec la société :

**OBJET**

**SOCOTEC  
597 AVENUE ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER  
43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE**

**N° SIRET : 834 157 513 001 04**

Pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) relative à la restauration, la restauration de la continuité écologique du cours d'eau le Sambalou à Saint-Just-Malmont et pour le projet touristique de mise en valeur des abords du cours d'eau

**Montant : 2 280 € HT**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Pour une mission de contrôle technique (CT) relative à la restauration, la restauration de la continuité écologique du cours d'eau le Sambalou à Saint-Just-Malmont et pour le projet touristique de mise en valeur des abords du cours d'eau

**Montant : 2 052 € HT**

Fait à LA SEAUVE-SUR SEMENE, Le 07 mai 2024

**AR Prefecture**  
043-244301131-20240507-20240507\_P\_074-AU  
Reçu le 17/05/2024

Le Président,  
**Fredéric GIRODET**

